

Préavis N° 04 - 2012 **au Conseil communal**

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2012, 1ère série**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 4 avril 2012

Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Principes de régulation des dépassements budgétaires _____	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1ère série _____	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2012, 1 ^{ère} série _____	5
5. Incidences sur le budget 2012 _____	6
6. Conclusions _____	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2012.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé CHF 137'700.00.

2. Principes de régulation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale) ;
- Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2012, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique.

Dépenses urgentes et imprévisibles

Exploitation Collège Arnold Reymond : Remplacement d'un collaborateur en arrêt de longue durée par un auxiliaire, durant sept mois. Dépense partiellement compensée par un remboursement de l'assurance perte de gains.

Réseau électrique : Suite à plusieurs arrêts pour cause de maladies survenus à la fin de l'année 2011, engagement avancé d'un collaborateur afin de remplacer un électricien de réseau partant à la retraite.

Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Secrétariat municipal : Paiement des heures supplémentaires d'un collaborateur.

Dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité

Bibliothèque communale : En prévision du déménagement de la bibliothèque, engagement d'auxiliaires en juillet 2012. Augmentation de l'effectif de la bibliothèque communale en raison d'une ouverture plus grande, notamment entre 12h00 et 14h00.

Service social communal : Engagement de stagiaires HEIGvd dès le mois de septembre 2012, en guise de renfort administratif.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	147'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-30'000.00
Credits supplémentaires (montant net) - Charges de personnel	CHF	117'000.00

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisible

170 - Centre sportif de Rochettaz

Compte : 3141

Budget : CHF 22'300.00

Entretien des bâtiments

Crédit supplémentaire demandé : CHF 7'700.00

Mise en conformité de l'installation de gaz et ventilation du club house du tennis-club.

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141

Entretien divers locaux

Budget : CHF 658'300.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 13'000.00

Rupture d'une conduite de chauffage au bâtiment administratif du Prieuré.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se montent à la somme de CHF 20'700.00.

4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2012, 1^{ère} série

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
Total des charges relatives au personnel				147'000	30'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Mise en conformité installations centre sportif	170	3141	22'300	7'700	0	0
Rupture conduite chauffage bâtiment Prieuré	351	3141	658'300	13'000	0	0
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles				20'700	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2012 - 1^{ère} série				167'700	30'000	0

5. Incidences sur le budget 2012

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2012 voté par le Conseil communal	136'594'100.00	136'876'400.00	282'300.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2012	167'700.00	30'000.00	-137'700.00
Totaux	136'761'800.00	136'906'400.00	144'600.00

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N°04-2012 du 4 avril 2012,
vu le rapport de la Commission des finances,

accorde à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2012, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 137'700.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Gil Reichen



Le chef de service


Claude-Alain Chuard